

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST ENSEMBLE »

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2012

Procès-verbal des délibérations

Le Bureau communautaire, légalement convoqué le 27 septembre 2012, s'est réuni à la Salle du Bureau communautaire à l'Hôtel d'Agglomération 100, avenue Gaston Roussel, à Romainville (93230) sous la présidence de M. Bertrand KERN.

La séance est ouverte à 09 heures 50.

Étaient présents :

Bertrand KERN	Gérard COSME	Anne-Marie HEUGAS
Christian LAGRANGE	Pierre DESGRANGES	Patrick SOLLIER
Philippe GUGLIELMI	Nathalie BERLU	Mouna VIPREY
Daniel BERNARD	Salomon ILLOUZ	Sylvie BADOUX
Claude ERMOGENI	Abdelaziz BENAÏSSA	Alain CALLES
Pierre STOEBER	Alain PERIES	

Présents au titre de Maires et de parlementaires membres du Conseil communautaire :

Daniel GUIRAUD	Sylvine THOMASSIN	Dominique VOYNET
----------------	-------------------	------------------

Étaient absents excusés: Catherine PEYGE, Jacques CHAMPION, Laurent RIVOIRE, Marc EVERBECQ, Ali ZAHY, Philippe LEBEAU, Dref MENDACI, Alain MONTEAGLE, Jean-Luc DECOBERT, Clément CRESSIOT, Corinne VALLS.

Secrétaire de séance : Gérard COSME

2012_10_03_01 : Approbation de l'attribution du marché n°12.AO.BA.025 relatif à la mission de suivi-animation pour deux OPAH copropriétés dégradées de la communauté d'agglomération Est Ensemble (Pré Saint Gervais et Bobigny).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59,

VU la délibération 2012_02_14_25 du 14 février 2012 portant modification de la délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU la délibération 2011_12_13_25 du 13 décembre 2011 déclarant d'intérêt communautaire l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de Bobigny, ainsi que toutes les opérations de lutte contre l'habitat indigne faisant l'objet de convention avec l'ANAH ou tout autre organisme national qui lui serait substitué,

VU l'avis d'appel à concurrence publiée au BOAMP le 8 juin 2012 et au JOUE le 9 juin 2012,

VU le procès-verbal d'attribution de la Commission d'appel d'offres en date du 25 septembre 2012,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché pour la mission de suivi-animation pour deux OPAH copropriétés dégradées de la communauté d'agglomération Est Ensemble (Pré Saint Gervais et Bobigny),

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

APPROUVE la signature du marché relatif à la mission de suivi-animation pour deux OPAH copropriétés dégradées de la communauté d'agglomération Est Ensemble, en ce qui concerne le lot n°1 « OPAH Copropriétés dégradées du Pré Saint Gervais » avec la Société URBANIS, conclu pour un montant de 437 175,72 € H.T. décomposé comme suit :

TRANCHE FERME : Suivi animation OPAH 10 copropriétés dégradées	COPROPRIETES	MONTANT EN € HT
	28 rue des Sept Arpents	43 717,57 €
	41 rue Charles Nodier	43 717,57 €
	18 rue du 14 Juillet	43 717,57 €
	7 rue du Capitaine Soyer	43 717,57 €
	11 rue André Joineau	43 717,57 €
	9 avenue Jean Jaurès	43 717,57 €
	34 rue d'Estienne d'Orves	43 717,57 €
	17 rue Roger Salengro	43 717,57 €
	28 rue André Joineau	43 717,57 €
	3 rue de Stalingrad	43 717,57 €
TOTAL	437 175,72 €	



Tranches conditionnelles	MONTANT EN € HT
Tranche conditionnelle n°1 : Diagnostic de la copropriété sise 21 rue Gabriel Péri	2 915,00 €
Tranche conditionnelle n°2 : Diagnostic de la copropriété sise 23-25 rue Gabriel Péri (bâtiment cour)	2 915,00 €
Tranche conditionnelle n°3 : Diagnostic de la copropriété sise 28 rue Gabriel Péri	2 915,00 €
Tranche conditionnelle n°4 : Diagnostic de la copropriété sise 4 rue du Capitaine Soyer	2 915,00 €
Tranche conditionnelle n°5 : Suivi-animation de l'OPAH pour la copropriété sise 21 rue Gabriel Péri	7 210,00 € par an
Tranche conditionnelle n°6 : Suivi-animation de l'OPAH pour la copropriété sise 23-25 rue Gabriel Péri	7 210,00 € par an
Tranche conditionnelle n°7 : Suivi-animation de l'OPAH pour la copropriété sise 28 rue Gabriel Péri	7 210,00 € par an
Tranche conditionnelle n°8 : Suivi-animation de l'OPAH pour la copropriété sise 4 rue du Capitaine Soyer	7 210,00 € par an

APPROUVE la signature du marché relatif à la mission de suivi-animation pour deux OPAH copropriétés dégradées de la communauté d'agglomération Est Ensemble, en ce qui concerne le lot n°2 « OPAH Copropriétés dégradées de Bobigny » avec le groupement d'entreprises OZONE (mandataire) / ATELIER 11, conclu pour un montant de 686 317,50 € H.T.

DIT que ces marchés prennent effet à compter de leur notification pour une durée ferme de cinq ans.

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits marchés.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'année 2012 et des années suivantes.

La séance est close à 10h00 et ont signé au registre les membres présents.

